

Initiales du Président  
**01523**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi  
08 mars 2023 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE  
VALCOURT.

**SONT PRÉSENTS :**

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours		
Maricourt		Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Mario Gagné
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	
Lawrenceville	Derek Grilli	Dany Chapdelaine

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE**

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

022-23-03-08 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le point 4.1 *Autorisation de miser sur les équipements incendie et le véhicule d'urgence que la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton souhaite vendre à l'encan* soit ajouter à l'ordre du jour initial, malgré l'absence du représentant de la municipalité de Bonsecours, celui-ci en la personne de monsieur Jacques David, ayant été contacté et ayant donné son accord sur la décision qui est rendue ;

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Guy Dupéré 35 ans de services (remise barrette 30 ans)
3. Adoption du procès-verbal du 08 février 2023
4. Correspondance  
4.1 Autorisation de miser sur les équipements incendie et le véhicule d'urgence que la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton souhaite vendre à l'encan

Initiales du Président  
**01524**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

5. Administration
  - 5.1 Comptes à payer et ratification des comptes et salaires payés durant le mois
  - 5.2 Dépôt Annexe H de l'entente constitutive de la Régie mise à jour 31-12-2022
  - 5.3 Résolution mandatant le Ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *loi sur les cités et villes* (chapitre C-19)
  - 5.4 Montant à financer nouveau camion autopompe
6. Incendie
  - 6.1 Interventions février 2023
  - 6.2 Entériner inscription formation « Interventions sécuritaires lors d'incidents impliquant un véhicule hybride ou électrique »
  - 6.3 Achat de casques, de bottes et d'un facial
7. Période de questions
8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**GUY DUPÉRÉ 35 ANS DE SERVICES REMISE DE BARRETTE**

Le conseil souligne les 35 ans de services de monsieur Guy Dupéré, officier. À cette occasion la barrette 30 ans de services lui est remise. Toutes nos félicitations à monsieur Dupéré pour son dévouement et son implication.

023-23-03-08 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 FÉVRIER 2023**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2023, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 08 février 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

024-23-03-08 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les demandes de ce conseil.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Initiales du Président  
**01525**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

025-23-03-08 **AUTORISATION DE MISE SUR LES ÉQUIPEMENTS INCENDIE ET LE VÉHICULE D'URGENCE QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON SOUHAITE VENDRE À L'ENCAN**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Denis-de-Brompton souhaite vendre certains équipements et véhicule incendie ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a déjà présentée une offre d'achat qui a été refusée par la municipalité de St-Denis-de-Brompton ;

ATTENDU QUE les équipements incendie et/ou véhicule d'urgence non vendus sont mis à l'encan ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

D' autoriser Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie d'aller à l'encan et de miser sur lesdits équipements et véhicule d'urgence jusqu'à concurrence des montants déjà offerts dans l'offre d'achat présentée à la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton sous la résolution numéro 008-23-01-12, soit les montants suivants :

- Camion Dodge Ram 2500 année 2018 avec moteur cumming diesel, modèle de base 20 000 km incluant par choc avec treuil, boîte en fibre de verre et coffre de rangement arrière, lumières d'urgence et 4 pneus d'hiver : 50 000 \$
- Machine pour tester les boyaux : 1 000 \$
- 30 casiers : 1 500 \$
- 15 lampes de poche et 15 outils multi fonctions : 400 \$

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**ADMINISTRATION**

026-23-03-08 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de février 2023, totalisant une dépense de 8 175.78 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 08 mars 2023, totalisant une dépense de 27 891.65 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de février 2023 une dépense qui totalise 19 828.64 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

Initiales du Président  
**01526**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

- QUE les chèques #L232000 à #L2300019 et C2300011 émis pour les comptes payés durant le mois de février 2023, totalisant une dépense de 8 175.78 \$ soient ratifiés;
- QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2300012 à #C2300015 et #P2300031 à # P2300047, pour les comptes à payer au 08 mars 2023, pour une dépense qui totalise 27 891.65 \$;
- QUE les chèques #D2300043 à #D2300087 émis pour les salaires nets payés durant le mois de février 2023, totalisant une dépense de 19 828.64 \$ soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**DÉPÔT DE L'ANNEXE H DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA RÉGIE MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2022**

Dépôt de document

027-23-03-08 **RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19)**

- ATTENDU QUE conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute régie intermunicipale doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites ;
- ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;
- ATTENDU QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une régie intermunicipale peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette régie et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU :

- QUE conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

028-23-03-08 **MONTANT À FINANCER NOUVEAU CAMION AUTOPOMPE**

- ATTENDU QUE le Règlement d'emprunt #014 au montant de 820 000\$ a été adopté le 11 août 2021 pour financer le nouveau camion autopompe ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de fixer le montant exacte à financer ;

Initiales du Président  
**01527**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QUE la Régie avait au 31 décembre 2022 une réserve financière de 94 531 \$ affectée à l'achat d'équipements et de véhicules d'urgence ;

ATTENDU QUE la Régie a prévu dans son budget 2023 d'ajouter à la réserve pour l'achat d'équipements et de véhicules d'urgence un montant de 82 356 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NANCY GAGNON, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU :

DE conserver à la réserve financière prévue pour l'achat d'équipements et de véhicules d'urgence un montant de 32 755 \$ et d'affecter la balance soit 144 132 \$ à la réduction de l'emprunt ;

D' établir le montant exacte à financer à 680 000 \$, tel que plus amplement détaillé dans le tableau suivant :

<b>Règlement d'emprunt #014 - 820 000 \$ - 10 ans</b>	
Prix du camion	772 281 \$
TPS	38 614 \$
TVQ	77 035 \$
	887 930 \$
TPS récupéré	38 614 \$
TVQ récupéré	38 518 \$
Prix net du camion	810 799 \$
Réserve camion au 31-12-2022	94 531 \$
Réserve camion budget 2023 (82 356 - 49 601 = 32 755)	49 601 \$
	666 667 \$
Frais d'émission 2%	13 333 \$
Montant à financer	680 000 \$

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**INCENDIE**

**INTERVENTIONS FÉVRIER 2023**

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de février 2023.

029-23-03-08 **ENTÉRINER INSCRIPTION FORMATION « INTERVENTIONS SÉCURITAIRES LORS D'INCIDENTS IMPLIQUANT UN VÉHICULE HYBRIDE OU ÉLECTRIQUE »**

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie mise sur la formation de ses pompiers pour adopter les meilleures pratiques lors d'incidents impliquant des véhicules hybrides ou électriques, ces derniers étant de plus en plus présents sur nos routes ;

ATTENDU QUE la formation devait avoir lieu avant la prochaine séance ordinaire du conseil ;

ATTENDU QUE la secrétaire a obtenu l'approbation verbale d'un représentant de chacune des municipalités avant de procéder à l'inscription des participants ;

Initiales du Président  
**01528**  
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt**

ATTENDU QU' il y a lieu d'entériner la décision par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la Régie entérine la décision et autorise la participation du SSI à la formation sur les interventions impliquant des véhicules hybrides ou électriques au montant de 4 510 \$ avant taxes, tel que plus amplement décrit à l'offre de service #H23-091 du Cégep de Saint-Jérôme.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

030-23-03-08 **ACHAT DE CASQUES, DE BOTTES ET D'UN FACIAL**

ATTENDU QU' il y a lieu de d'acquérir ou de renouveler 1 facial (masque d'appareil respiratoire), 3 casques et 4 paires de bottes devenues vétustes ;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget à cet effet ;

ATTENDU QUE la Régie a vérifié auprès de 6 fournisseurs afin de profiter des meilleurs prix possibles ;

	Casques	Bottes	Facial
Protection incendie CFS	506.25 \$		
Aréo-Feu	443.25 \$		
CSE Incendie	440.00 \$		
L'Arsenal	420.00 \$	520.00 \$	
Antonio Moreau		674.99 \$	
Boivin Gauvin			764.88 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU :

DE procéder à l'achat de 3 casques et de 4 paires de bottes auprès de l'Arsenal pour un montant total avant taxes de 3 340 \$, tel que prévu aux soumissions de L'Arsenal portant les numéros 66379 et 66381 et d'un facial au montant avant taxes de 764.88 \$, tel que prévu à la soumission de Boivin Gauvin portant le numéro 14028.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Aucune question.

Initiales du Président  
**01529**  
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la  
Régie intermunicipale de protection contre  
l'incendie de Valcourt

031-23-03-08 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE  
AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS  
ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

QUE l'assemblée soit levée à 19h40.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

\_\_\_\_\_  
Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-  
VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT  
PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS  
QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*